

## 9. RESUME NON TECHNIQUE

Afin de synthétiser puis hiérarchiser les enjeux environnementaux du territoire, les thèmes abordés dans l'état initial ont été regroupés de la manière suivante :

- **Milieu physique** : topographie, géologie/hydrogéologie  
Le thème « hydrogéologie » traite des problématiques liées au captage pour l'eau potable, à la qualité de l'eau captée, aux risques qualitatifs ou quantitatifs pour la ressource, et à la présence de nappe en faible profondeur.
- **Milieu aquatique** : réseau hydrographique, hydrologie, qualité des eaux douces, qualité des eaux côtières, risque inondation
- **Milieu naturel** : ZNIEFF, ZICO, Site Natura 2000, zones humides

Pour chacune de ces thématiques, les tableaux de synthèse des pages suivantes analysent les enjeux en fonction des critères ci-après :

- **Principales caractéristiques** : synthèse des données disponibles présentées dans l'état initial, incluant les sensibilités du territoire, les particularités importantes à prendre en compte et les pressions humaines connues qui s'exercent sur le domaine concerné, sont aussi présenté les atouts actuels sur le site ;
- **Risques** : recensement des risques connus pour le territoire, liés aux domaines environnementaux et humains décrits, ainsi qu'à la nature du projet et des travaux qui en découlent ;
- **Enjeux pour le projet** : en fonction des thématique, on évalue les points que le projet devra s'attacher à suivre pour préserver les sensibilités ou/et renforcer les atouts mis en exergue ;
- **Niveau d'enjeu** : dépend de la sensibilité du site et de la nature du projet et de ces travaux.

Le niveau d'enjeu permet de les hiérarchiser et de prévoir les effets prévisibles du projet sur l'environnement :

Thématique à enjeu faible
Thématique à enjeu moyen
Thématique à enjeu fort

Rappel des principales contraintes du milieu :

- Il existe des insuffisances du réseau pluvial sur les deux principaux bassins versants pluviaux,
- Tous les rejets pluviaux des zones urbanisées ont un milieu récepteur aval sensible,
- Le sous-sol, semble plutôt favorable à l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle. L'infiltration devra être la solution à rechercher en priorité. Il est rappelé que le territoire communal repose sur un substrat granitique qui rendra sur certains secteurs l'infiltration difficile voire impossible.

	Milieu physique		Milieu aquatique
	Topographie	Géologie/hydrogéologie	Réseau hydrographique/Hydrologie
<b>Principales caractéristiques</b>	<p>Au Sud, d'une plaine en pente douce du Sud-Ouest vers le Nord-Est, allant d'une altitude de 1 à 25 mètres.</p> <p>Au Nord-Est, un plateau dont l'altitude varie entre 30 et 60 mètres est parcouru par un ruisseau encaissé, le ruisseau de Pont Habert à l'étang de Coudrie</p> <p>A l'extrême Ouest, d'une partie plate liée à l'existence du marais breton.</p>	<p>Une ligne d'orientation générale Est-Sud-Est/Ouest-Nord-Ouest caractérise une démarcation entre les terrains suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au Nord : terrains métamorphiques,</li> <li>- au Sud : terrains sédimentaires variés.</li> </ul> <p>Le coefficient d'imperméabilisation des sols est connu dans les zones urbanisées de la commune.</p>	<p>Les eaux pluviales se rejettent dans deux cours d'eau affluents du Grand Etier de la Sallertaine qui sont associés à des zones humides.</p> <p>Des montées en charge et des débordements sont observés sur les bassins versants Pont Habert, Raillières et Marais Breton.</p>
<b>Risques/effets potentiels du projet</b>	L'écoulement des eaux pluviales peut être difficile; cependant réseau déjà en place et pente faible mais existante	En raison de la nature du sous-sol, les EP peuvent parfois difficilement s'infiltrer (mode de gestion privilégié dans le SDAGE, les SAGE et le SCOT)	Effet positif du projet – Augmentation de la capacité de stockage
<b>Enjeux pour le projet</b>	Prise en compte des faibles pentes dans la gestion des EP	Prendre en compte la faible perméabilité des sols, notamment dans la zone urbanisée	Lutter contre l'imperméabilisation des sols (et donc contre l'augmentation des débits)
<b>Niveau d'enjeux</b>	Faible	Moyen	Fort

	Milieu aquatique		
	Qualité des eaux douces	Qualité des eaux côtières	Risque inondation
<b>Principales caractéristiques</b>	<p>Toutes les masses d'eau souterraine possède un bon état chimique. Elles sont toutes classées en bon état quantitatif à l'exception de la masse d'eau « Sable et calcaire libre du bassin tertiaire libre de Jaunay » (FRGG033) classée en état médiocre.</p> <p>Les 3 masses d'eau superficielles ont un bon état chimique. Elles ont un état écologique moyen excepté la masse d'eau du Grand étier de Sallertaine classée en état mauvais.</p> <p>Bonne qualité globale des zones conchylicoles et des eaux de baignades.</p>	<p>La zone conchylicole en aval des rejets est classée en zone B.</p> <p>Les sites de pêche à pied sont de bonne qualité.</p> <p>Les sites de baignades sont de qualité bonne à excellente.</p>	<p>Commune soumise au risque d'inondation terrestre</p> <p>Dernier arrêté catastrophes naturelles en 2010</p>
<b>Risques/effets potentiels du projet</b>	Effet positif du projet – Décantation des molécules polluantes dans les nouveaux aménagements		/
<b>Enjeux pour le projet</b>	Ne pas aggraver la situation actuelle et lutter contre la pollution des milieux récepteurs		Ne pas aggraver la situation actuelle
<b>Niveau d'enjeux</b>	Moyen		Faible

	Milieu naturel			
	ZNIEFF	ZICO	Site Natura 2000	Zones humides
<b>Principales caractéristiques</b>	3 ZNIEFF de type 1 et 3 ZNIEFF de type 2 sont concernées par le zonage. Absence de réglementation sur ces milieux, mais à prendre en compte dans les aménagements	Une petite partie de la zone PL05 – Baie de Bourgneuf et marais breton est concernée à l'ouest de la commune.	Présence d'un site Natura 2000 juste en aval des rejets EP	Inventaire et caractérisation des zones humides réalisées sur le territoire de la commune
<b>Risques/effets potentiels du projet</b>	Effet positif du projet – Décantation des molécules polluantes dans les nouveaux aménagements			Effets positifs - Les aménagements préconisés sont en dehors des zones humides. Ils auront un effet tampon et d'éviter les à-coups hydrauliques.
<b>Enjeux pour le projet</b>	Protéger les milieux naturels remarquables			Préserver les zones humides, en particulier les zones humides classées en intérêt fort (classe 4) par le SAGE Marais breton baie de Bourgneuf
<b>Niveau d'enjeux</b>	Moyen			Fort

Des effets positifs du projet sont ainsi attendus sur la régulation des eaux pluviales, la qualité des eaux et des espaces naturels remarquables.

Des impacts potentiels sont identifiés sur les zones humides.

---

Au regard de l'état initial, les principaux enjeux environnementaux sont les suivants :

- Lutter contre l'imperméabilisation des sols (et donc contre l'augmentation des débits) ;
- Préserver les zones humides, en particulier les zones humides classées en intérêt fort par le SAGE Marais breton Baie de Bourgneuf.

Dans une moindre mesure, l'état initial met en avant d'autres enjeux environnementaux :

- Prendre en compte la faible perméabilité des sols ;
- Ne pas aggraver la situation actuelle et lutter contre la pollution des milieux récepteurs aquatiques ;
- Protéger les milieux naturels remarquables.

Le projet répond aux enjeux en :

- Prévoyant des aménagements permettant de diminuer les débordements actuellement observés au sein de la zone urbanisée de la commune ;
- Ayant des effets positifs sur la qualité des eaux superficielles, des espaces naturels remarquables ;
- En évitant d'impacter directement les zones humides.

Aucune mesure compensatoire n'est à prévoir.

La cohérence entre le zonage pluvial et les autres plans et programmes a été considérée et analysée tout au long de l'élaboration du zonage. Cette cohérence est démontrée au sein de la présente évaluation environnementale.

Les prescriptions du zonage, réglementant la gestion des eaux pluviales de manière plus stricte que la réglementation actuelle, sont clairement orientées vers la limitation du risque inondation et la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

La prise en compte de l'environnement et de la sensibilité du milieu récepteur a été réalisée dès les études relatives au Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial en amont de l'élaboration du zonage pluvial.

L'évaluation environnementale du zonage pluvial s'est notamment appuyée sur les documents d'élaboration du SDAP et du zonage pluvial, de révision du PLU, des autres plans et programmes mis en œuvre sur le territoire de Challans et en aval afin de vérifier la cohérence du zonage pluvial avec les enjeux du territoire et son articulation avec les autres plans et programmes (SDAGE Loire-Bretagne et SAGE notamment).